

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE  
DU 7 AVRIL 2022**

**Date de convocation** : le 31 mars 2022

**Conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 17

**Absent(s) excusé(es)** : 2

**Pouvoirs** : 1

**Votants** : 18

**Majorité absolue** : 10

L'an deux-mille-vingt-deux, le 7 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien DESTAIS, Maire.

**Etaient présents** : BERNARD Catherine, BLANCHET Patricia, BRY Nathalie, BUREAU Marylène, COUSIN MANCEAU Myriam, DAUGEARD Michel, DE CHALAIN Véronique, DE LORGERIE Anne-Isabelle, DESTAIS Sébastien, GOUINEAU Jean-Dominique, FOURNIER Eric, MARIE Loïc, MASSELIN Pascal, MORDRELLE Francis, MOUSSU Carine, SEGRETAIN Séverine, SEVIN Cyril.

**Absents excusés** : MASSOT Tristan donne pouvoir à MARIE Loïc.  
PORTAIS Valéry.

**Secrétaire de séance** : BUREAU Marylène.

Ordre du jour :

**Finances**

1. Etat récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal
2. Débat annuel sur la formation des élus
3. Budget principal Commune – Affectation du résultat 2021
4. Budget annexe Panneaux photovoltaïques – Affectation du résultat 2021
5. Budget principal Commune – Budget Primitif 2022
6. Budget annexe Panneaux photovoltaïques – Budget Primitif 2022
7. Mise à jour du tableau des effectifs

**Affaires scolaires – périscolaires et extrascolaires**

8. Tarifs de l'été 2022 : centre de loisirs, animation jeunesse, séjours
9. Recrutement et rémunération des animateurs saisonniers

**Autres**

10. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire
11. Informations diverses
12. Quart d'heure citoyen

**Adoption du procès-verbal des décisions / Secrétaire de séance**

**Les procès-verbaux** des décisions du conseil municipal du 24 février et du 29 mars 2022 sont adoptés à l'unanimité.

**Secrétaire de séance** : BUREAU Marylène.

**1- FINANCES – Etat récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal**

Point d'information

Monsieur le maire rapporte,

Chaque année avant l'examen du budget, les communes et les EPCI établissent et communiquent aux membres de l'assemblée délibérante un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil.

S'agissant du calendrier de la communication de l'état récapitulatif, les articles du CGCT précisent qu'elle doit avoir lieu « avant l'examen du budget ».

L'état a été partagé aux membres du conseil municipal en séance et mis à disposition dans l'espace partagé dématérialisé du conseil municipal.

## **2- FINANCES : Débat annuel sur la formation des élus**

### Point d'information

Monsieur le maire rapporte,

Chaque année, le montant du budget prévisionnel alloué à la formation des élus ne peut être inférieur à un plancher fixé par la loi à 2 % du montant total des indemnités de fonction maximales théoriques des membres de l'organe délibérant, pour la commune d'Ahuillé **1 405,78 €**.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils s'accumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année. En revanche, ils ne peuvent être reportés après la fin de la mandature.

**Crédits consommés en 2021 : 600€.** Solde à reporter au BP 2022 : 900€. Soit une proposition de budget 2022 au compte 6535 (formation des élus) : **2 305€**.

Ces sommes constituent, pour la collectivité, une **dépense obligatoire**.

Un tableau récapitulant les actions de formation de ses élus financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif, et donner lieu à un débat annuel sur la formation des élus.

Elu	Organisme de formation	Formation suivie	Montant
(Florence BOREL)	AMF 53	Organisation d'un scrutin électoral	150€
Michel DAUGEARD	AMF 53	Stratégies de trajectoires financières – prospective financière	150€
Anne-Isabelle DE LORGERIE	CAUE 53	Renouvellement urbain et revitalisation des bourgs	150€
Véronique DE CHALAIN	CAUE 53	Renouvellement urbain et revitalisation des bourgs	150€

Les documents suivants sont mis à disposition dans l'espace partagé dématérialisé du conseil municipal :

- guide d'information des droits à la formation des élus.
- Fiche pratique, le financement de la formation des élus locaux par leur collectivité
- Réforme de la formation des élus – DIF élus
- Programme de formation de l'AMF – 1<sup>er</sup> semestre 2022

## **3- FINANCES : Budget principal Commune – Affectation du résultat 2021**

### Délibération 031-2022 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Commune au titre de l'exercice 2021,

Considérant toutes les opérations effectuées,

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats de clôture suivants :

<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021</b> <b>Budget principal</b>	<b>Fonctionnement</b>	Résultat 2021 Excédent	210928,04 €
		Résultat antérieur 2020 - excédent	122 418,91 €
		Résultat de clôture 2021 - excédent	<b>333 346,95 €</b>
	<b>Investissement</b>	Résultat 2021 Déficit	-78115,71 €
		Résultat antérieur 2020 - excédent	102280,17 €
		Résultat de clôture 2021 - excédent	<b>24 164,46 €</b>

En fonction des besoins de financement en investissement, il est proposé de passer une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

1. **DECIDE** à l'unanimité d'affecter les résultats 2021 comme suit au budget 2022 :

Section fonctionnement <b>Budget principal</b>	Recette de fonctionnement - excédent reporté (art. 002)	<b>163 346,95 €</b>
Section investissement <b>Budget principal</b>	Recette d'investissement - excédent reporté (art. 001)	<b>24 164,46</b>
	Recette d'investissement - excédent capitalisé (art. 1068)	<b>170 000,00 €</b>

#### **4- FINANCES - Budget annexe Panneaux photovoltaïques – Affectation du résultat 2021**

##### **Délibération 032-2022 :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe Panneaux Photovoltaïques au titre de l'exercice 2021,

Considérant toutes les opérations effectuées,

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats de clôture suivants :

<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021</b> <b>Budget annexe</b>	<b>Fonctionnement</b>	Résultat 2021 Excédent	4325,05 €
		Résultat antérieur	7744,32 €

		2020 - excédent	
		Résultat de clôture 2021 - excédent	<b>12069,37 €</b>
	<b>Investissement</b>	Résultat 2021 Excédent	1586,81 €
		Résultat antérieur 2020 - excédent	27885,43 €
		Résultat de clôture 2021 - excédent	<b>29472,24 €</b>

En fonction des besoins de financement en investissement, il est proposé de passer une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

2. **DECIDE** à l'unanimité d'affecter les résultats 2021 comme suit au budget 2022 :

Section fonctionnement <b>Budget annexe</b>	Recette de fonctionnement - excédent reporté (art. 002)	<b>4 069,37 €</b>
Section investissement <b>Budget annexe</b>	Recette d'investissement - excédent reporté (art. 001)	<b>29472,24 €</b>
	Recette d'investissement - excédent capitalisé (art. 1068)	<b>8 000 €</b>

**5- FINANCES - Vote du budget primitif 2022 : budget principal « commune »**

**6- FINANCES - Vote du budget primitif 2022 : budget annexe « panneaux photovoltaïques »**

**Délibération 033-2022 :**

Mr Michel DAUGEARD, adjoint aux finances, expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le projet de Budget Primitif 2022 de la Commune qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	1 594 098,95 €	1 594 098,95 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	769 324,13 €	769 324,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 363 423,08 €</b>	<b>2 363 423,08 €</b>

Vu le projet de Budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » 2022 qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	10 534,07 €	10 534,07 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	39 823,75 €	39 823,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 357,82 €</b>	<b>50 357,82 €</b>

Sur rapport de Monsieur le 1er Adjoint au Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **DE VOTER** le budget prévisionnel et annexe pour l'exercice 2021 comme suit en dépenses et en recettes :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget Commune	1 594 098,95 €	1 594 098,95 €	769 324,13 €	769 324,13 €
Budget Panneaux Photovoltaïques	10 534,07 €	10 534,07 €	39 823,75 €	39 823,75 €
Cumuls	1 604 633,02 €	1 604 633,02 €	809 147,88 €	809 147,88 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### 7- FINANCES - Mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier 2022

##### Délibération 034-2022 :

Monsieur le Maire rapporte,

Les collectivités doivent pour des raisons de légalité et de bonne prévision budgétaire disposer de documents retraçant l'ensemble des emplois créés au sein de la structure. Ces documents prennent la forme d'un tableau des effectifs des emplois permanents imposé par les textes et d'un tableau des effectifs et des emplois au contenu libre relevant du pilotage de la masse salariale.

Le Conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs en date du 1er janvier 2022 :

Libellé fonction	Tps travail en centième	ETP	Filière	Cat	Grade agent qui occupe le poste	statut
<b>Service administratif</b>						
Secrétaire de mairie	35	1	adm	A	Attaché	titulaire
Adjoint Administratif	35	1	adm	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire
Agent comptable	35	1	adm	C	Adjoint Administratif	titulaire
<b>Services techniques</b>						
Agent polyvalent des services techniques	35	1	tech	C	Adj. Tech ppal 1ère cl	titulaire
Agent polyvalent des services techniques	35	1	tech	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire
Agent polyvalent des services techniques	35	1	tech	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire

Service restauration-entretien						
Responsable de service Entretien des Locaux – Restauration Scolaire	35	1,00	tech	C	Adj. Tech ppal 1ère cl	titulaire
Agent de restauration polyvalent	32,69	0,93	tech	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire
Agent technique spécialisé des écoles maternelles	29,77	0,85	tech	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire
Agent technique spécialisé des écoles maternelles	28,19	0,81	tech	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire
Adjoint Technique Polyvalent	29,86	0,85	tech	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire
Adjoint Technique Polyvalent	21,02	0,60	tech	C	Adjoint Technique	titulaire
Adjoint Technique Polyvalent	31	0,89	tech	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire
Adjoint Technique Polyvalent	27,82	0,79	tech	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire
Service animation-jeunesse						
Directeur du service enfance-jeunesse	35	1,00	anim	B	Animateur territorial	titulaire
Animateur enfance-jeunesse	33,25	0,95	anim	C	Adjoint d'Animation ppal 2ème cl	titulaire
Animateur enfance-jeunesse	33,78	0,97	anim	C	Adjoint d'Animation ppal 2ème cl	titulaire
Agent périscolaire polyvalent	7,4	0,21	anim	C	Adjoint d'Animation	non titulaire
Animateur enfance-jeunesse	20,7	0,59	anim	C	Adjoint d'Animation	titulaire
RPE Relai Petite Enfance						
Educateur de jeunes enfants	8,35	0,24	medico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	stagiaire
Bibliothèque						
Responsable bibliothèque	18,11	0,52	patrim.	C	Adjoint culturel	non titulaire

Cela représente 21 postes permanents pour 17,20 équivalents temps plein.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **DE VALIDER** le tableau des effectifs présentés ci-dessus.

**8- AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES - Tarifs de l'été 2022 : centre de loisirs, animation jeunesse, séjours**

**Délibération 035-2022 :**

Monsieur Cyril SEVIN, adjoint à l'enfance et la jeunesse, expose,

La commission enfance-jeunesse propose la tarification suivante pour les camps organisés pour la période estivale 2022 :

## Tarification séjours été 2022 (juillet)

Quotient familial	% réduction	Séjour La Jaille-Yvon <i>Anjou nature</i> (5 jours) 13-17 ans	Séjour Quiberon <i>Embruns et sable chaud</i> (5 jours) 9-11ans	Séjour La Rincerie <i>Mini camp sportif</i> (3 jours) 6-8ans	Séjour La Rincerie <i>Bivouac dévouverte</i> (2 jours) 3-5ans
		108,00 €	121,50 €	63,00 €	31,50 €
Tranche A: 0 à 849€	10%	108,00 €	121,50 €	63,00 €	31,50 €
Tranche B: 850 à 1079€	5%	114,00 €	128,25 €	66,50 €	33,25 €
Tranche C: 1080€ et plus	0%	120 €	135 €	70 €	35 €

Un séjour jeunesse pour les 10-13 ans est en cours de préparation.

Ces camps sont organisés en commun avec Montigné-sur-Brillant.

Concernant les tarifs du centre de loisirs, les tarifs applicables restent ceux votés par délibération n°087-2021 du 09/12/2021 et applicable pour l'année 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'ADOPTER** la grille tarifaire des séjours en vigueur l'été 2022 comme mentionné dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**9- AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES : Recrutement d'animateurs saisonniers pour la période estivale 2022 et les petites vacances scolaires de l'année scolaire 2022/2023 et niveau de rémunération**

**Délibération 036-2022 :**

Monsieur Cyril SEVIN, adjoint à l'enfance et la jeunesse, expose,

En raison de l'activité supplémentaire et du surcroît de travail pour l'organisation du centre de loisirs et de l'animation jeunesse pendant la période estivale entre le 1er juillet et le 31 août 2022 et les petites vacances pendant l'année scolaire 2022/2023, il est proposé le recrutement de 1 à 5 animateurs saisonniers pour la période estivale entre le 1er juillet et le 31 août 2022 et 1 à 2 animateurs saisonniers pour les petites vacances de l'année scolaire 2022/2023 afin d'assurer la continuité du service public.

Concernant la rémunération des animateurs saisonniers, la Commission enfance jeunesse propose de revaloriser les tarifs comme suit :

Fonction	Salaire Brut journalier 2021	Forfait nuitée 2021	Salaire Brut journalier 2022	Forfait nuitée 2022
Animateur titulaire BAFA	65 €	16 €	68 €	16,5 €
Animateur stagiaire BAFA ou équivalent	59 €	16 €	60 €	16,5 €
Animateur +18 ans sans formation BAFA ou équivalent	50 €	16 €	50 €	16,5 €
Rémunération supplémentaire préparation des activités	50% du Tarif journalier pour ½ journée ou 100% du tarif journalier pour une journée		50% du Tarif journalier pour ½ journée ou 100% du tarif journalier pour une journée	

Il est rappelé que l'indemnité de nuit bénéficie également aux agents titulaires de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'AUTORISER** le Maire à recruter 1 à 5 animateurs saisonniers pour la période estivale 2022 et 1 à 2 animateurs saisonniers pendant les petites vacances de l'année scolaire 2022/2023, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,
- **D'INDIQUER** que le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats en fonction de leur profil et conformément aux conditions de rémunération présentées ci-dessus,
- **DE PRÉCISER** que le forfait nuitée de 16€ bénéficie également aux agents titulaires de la collectivité amenés dans l'exercice de leurs fonctions à partir plusieurs jours en camps,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### 10- Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire

#### Les décisions en matière de droit de préemption urbain intercommunal

*Pas de nouvelles décisions.*

#### Les dépenses engagées >= 1000€ et de moins de 15000€

Date signature	Fournisseur	Lieu / Service	Objet	Montant TTC
29/03/2022	LOGICIA	ECOLES St Marie+suzanne Sens	Tablettes: 3 pour St Marie/6 pour Suzanne Sens	3 100,80 €
29/03/2022	DISTRICO	ATELIER GIRARDIERE	Treillis pour les silos atelier Girardiere	1 090,68 €

#### Liste des arrêtés individuels et réglementaires (hors personnel)

N°	date	Thématique	objet
109	31/03/2022	Voirie	portant interdiction de stationner sur le parking de l'Eglise pour cause de sépulture le samedi 02 avril 2022 de 14h00 à 16h00
110	31/03/2022	Urbanisme	D'opposition à la DP 053 001 22K2011 à Mr HELBERT Etienne pour l'extension d'un garage sis au lieu-dit "la Géolière"
111	01/04/2022	Urbanisme	Cua 053 001 22K4009 10 rue Centrale
112	01/04/2022	Urbanisme	d'alignement de la parcelle C323, C850, C1259, C1878 sis 10 rue Centrale appartenant à la commune d'Ahuillé.
113	05/04/2022	Urbanisme	Cua 053 001 22K4005 le Clairét
114	05/04/2022	Urbanisme	Cua 053 001 22K4006 le Clairét

### 11- Informations diverses

Rapporteur : Cyril SEVIN

- **Projet d'organisation d'une course à pied par les 2 associations de parents d'élève** des 2 écoles. 2 boucles de 5km dans le centre du village et une course d'1 km pour les petits. Fin février/début mars 2023. Besoin de beaucoup de bénévoles (60). Limité à 200 participants (sinon soumis à déclaration).

Rapporteur : Sébastien DESTAIS

- 29 avril à 20h30 : **concert avec la chorale d'Ahuillé (Dynam'Hits)**– bénéfices reversés à la Fondation du Patrimoine. Invitation des donateurs et des financeurs : Fondation du Patrimoine, Conseil départemental de la Mayenne (prise en charge des 5€ par la commune).
- **Inauguration du bar-restaurant** : Vendredi 17 juin au soir. Invitation notamment des officiels (financeurs) et de l'ancienne équipe municipale. A organiser. Ouverture le 12 mai.
- **Fermeture du bar associatif** : vers le 22 avril.
- **Lotissement Les Lupins** – pas de nouvelles de PROCIVIS.
- **Elections** : un assesseur a été délégué par le Partie de Jean-Luc Mélenchon et un observateur de l'IFOP sera présent. Bureaux ouverts de 8h à 19h.

### **12- Quart d'heures citoyen**

*Pas de question posée.*

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 17/05/2022 à 20h.**

*Fin de la séance : 22h30*

---

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES**  
**Séance du 7 AVRIL 2022**

---

N°	délib	Thématique mairie	Objet
031	2022	FINANCES	Budget principal Commune – Affectation du résultat 2021
032	2022	FINANCES	Budget annexe Panneaux photovoltaïques – Affectation du résultat 2021
033	2022	FINANCES	Vote du budget primitif 2022 : budget principal « commune » et budget annexe « panneaux photovoltaïques »
034	2022	FINANCES	Mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier 2022
035	2022	AFFAIRES SC	Tarifs de l'été 2022 : centre de loisirs, animation jeunesse, séjours
036	2022	AFFAIRES SC	Recrutement d'animateurs saisonniers pour la période estivale 2022 et les petites vacances scolaires de l'année scolaire 2022/2023 et niveau de rémunération

<b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 7 AVRIL 2022</b>
---

Délibérations prises de  
n°031 à 036/2022

Nom-Prénom	Signature
BERNARD Catherine	
BLANCHET Patricia	
BRY Nathalie	
BUREAU Marylène	
COUSIN MANCEAU Myriam	
DAUGEARD Michel	
DE CHALAIN Véronique	
DE LORGERIE Anne-Isabelle	
DESTAIS Sébastien	
FOURNIER Eric	
GOUINEAU Jean-Dominique	

MARIE Loïc	
MASSELIN Pascal	
MASSOT Tristan	Pouvoir à MARIE Loïc.
MORDRELLE Francis	
MOUSSU Carine	
PORTAIS Valéry	excusé
SEGRETAIN Séverine	
SEVIN Cyril	